

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION
DE L'ARBITRAGE EN AFRIQUE



ASSOCIATION FOR THE PROMOTION
OF ARBITRATION IN AFRICA



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ambassade de France au Cameroun



L'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA), en partenariat avec l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), la Cour Permanente d'Arbitrage de La Haye (CPA) et le Centre Régional du Caire pour l'Arbitrage Commercial International (CRCICA), avec le concours de la Coopération Française, organise un **Colloque international** sur le thème :

« L'ARBITRAGE CPA, L'ARBITRAGE CRCICA, L'ARBITRAGE ET LA MÉDIATION OHADA »

YAOUNDE - CAMEROUN

23 & 24 Mai 2018

DJEUGA PALACE

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU COLLOQUE

Créée par la Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux, conclue à La Haye en 1899 lors de la première Conférence de la Paix de La Haye, la Cour Permanente d'Arbitrage, ci-après CPA, est le premier mécanisme universel de règlement des différends entre États. Les Puissances signataires de la Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux ont établi la CPA dans le but de faciliter le recours immédiat à l'arbitrage pour les différends internationaux, qui n'ont pas pu être réglés par la voie diplomatique.

Initialement conçue pour régler les litiges entre États, la CPA est, depuis, devenue une institution arbitrale moderne et diversifiée. Elle propose des services d'arbitrage, de médiation/ conciliation et met ses locaux à la disposition des tribunaux arbitraux établis conformément aux règlements de certaines instances internationales d'arbitrage ou à des règlements *ad hoc*.

La CPA compte aujourd'hui 121 parties contractantes, parmi lesquelles 23 États africains, dont 7 appartenant à l'espace OHADA. Elle administre des procédures impliquant les États africains, a ouvert depuis 2010 un bureau à Maurice et signé des accords de coopération avec un certain nombre d'organisations africaines au rang desquelles l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique. Il est dès lors incontestable que la CPA entretient des liens avec l'Afrique.

Pour sa part, le Centre Régional du Caire pour l'Arbitrage Commercial International (CRCICA) a été créé en 1979 sous l'égide de l'Organisation Juridique et Consultative pour les pays d'Afrique et d'Asie (AALCO), qui comprend de nombreux pays africains et a administré plus de 1250 affaires jusqu'à ce jour. Ses organes dirigeants accueillent un panel de spécialistes africains reconnus. Parmi eux, le Juge Abdulqawi YUSUF (la Somalie), le Docteur Gaston KENFACK DOUAJNI (le Cameroun) Madame Funke Adekoya SAN (le Nigeria) et le Docteur Emilia ONYEMA (le Nigeria).

Le colloque organisé par l'APAA, en partenariat avec l'OHADA, la Cour Permanente d'Arbitrage de La Haye (CPA) et le Centre Régional du Caire pour l'Arbitrage Commercial International (CRCICA), avec le concours de la Coopération Française et du Notariat Français, trouve par conséquent sa justification, en

l'occurrence au moment, d'une part, où sont engagés devant la Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International (CNUDCI), des travaux relatifs à la réforme du système de Règlement des Différends États – Investisseurs et, d'autre part, certains États africains notamment ceux parties à l'OHADA, ont rénové leur droit de l'arbitrage et adopté un texte sur la médiation.

B. OBJECTIFS SPECIFIQUES DU COLLOQUE

Au-delà de démontrer la présence de l'Afrique OHADA notamment dans l'arbitrage CPA et de promouvoir également l'arbitrage CRCICA dans l'espace OHADA, le présent colloque a pour objectifs :

1. de présenter le nouveau cadre juridique de l'arbitrage et de la médiation dans l'espace OHADA ;
2. de démontrer que ce cadre rénové de l'arbitrage dans l'espace OHADA peut permettre à l'arbitrage CPA et l'arbitrage CRCICA d'être facilement mis en œuvre dans l'espace OHADA ;
3. de présenter le nouveau cadre juridique de la médiation dans l'espace OHADA.

C. PUBLIC CIBLE

Le présent Colloque s'adresse notamment :

1. aux cadres chargés du contentieux des États et autres personnes morales de droit public africains connaissant ou appelés à connaître du contentieux international ;
2. aux magistrats, avocats et auxiliaires de justice ;
3. aux opérateurs économiques ;
4. aux juristes d'entreprise ;
5. aux chercheurs ainsi qu'aux étudiants en spécialisation dans le domaine du contentieux international.

D. ANIMATION DU COLLOQUE

Le Colloque est organisé en partenariat avec l'OHADA, la Cour Permanente d'Arbitrage de La Haye (CPA) et le Centre Régional du Caire pour l'Arbitrage Commercial International (CRCICA). Il bénéficiera, par conséquent, de la présence des représentants de ces Institutions, notamment le Secrétaire Permanent de

l'OHADA, le Secrétaire Général de la CPA et le Directeur du CRCICA. Il connaîtra également la participation de représentants d'institutions arbitrales de renom sur le continent comme en dehors.

Il sera animé par certains des meilleurs spécialistes de l'arbitrage international et de la médiation, reconnus pour leur expérience dans les arbitrages internationaux et les procédures de médiation impliquant les États, les entités contrôlées par l'État, les organisations internationales et les parties privées.

E. LIEU, DATE ET LANGUES DU COLLOQUE

Le Colloque aura lieu à l'Hôtel Djeuga Palace Yaoundé, les 23 et 24 mai 2018. Les langues de travail du colloque sont le français et l'anglais avec traduction simultanée.

F. PROGRAMME PRÉVISIONNEL

23 mai 2018

9h30 : Cérémonie d'ouverture

9h30-9h40 : Mot de bienvenue du Président de l'APAA

9h40-9h50 : Discours du Représentant de la Coopération Française

9h50-10h : Mot du Secrétaire Permanent de l'OHADA

10h-10h15 : Discours d'ouverture du Garde des Sceaux ou de son Représentant

10h15-10h45 : Cocktail d'ouverture

11h-11h20 : Propos introductifs : Par Pr **Dorothé Cossi SOSSA**, Secrétaire Permanent de l'OHADA

Première séquence : Le nouveau droit de l'arbitrage et la médiation OHADA

Sous la présidence de Sous la présidence de Me **Mamadou KONATE**, Secrétaire Général de l'APAA, Ancien Garde des Sceaux du Mali, Avocat au Barreau de Paris

11h20-11h50 : Les nouveaux textes OHADA relatifs à l'arbitrage, par **Gaston KENFACK DOUJANI** (HDR), Directeur de la Législation au Ministère de la Justice du Cameroun, Président de l'APAA, Président de la 49^{ème} session de la CNUDCI

11h50-12h10 : Débats

Deuxième séquence : L'exécution des sentences arbitrales dans l'espace OHADA

Sous la présidence de M. **Appolinaire ONDO MVE**, Magistrat, Second Vice-Président de la Cour Commune de Justice et d'arbitrage

12h10-12h25 : L'exécution des sentences arbitrales sur le fondement de l'AUA, par Dr **Achille NGWANZA**, Chargé d'enseignement Universités de Paris II et Yaoundé II, Président du Groupe de travail OHADA du Comité Français de l'Arbitrage

12h25-12h40 : L'exécution des sentences arbitrales CCJA, par Dr **Sylvie BEBOHI EBONGO**, Chargée de recherches à l'APAA, Avocat au Barreau de Paris

12h40-12h55 : Perception d'un praticien africain sur l'exécution des sentences par l'État africain, par M. **Serge ABESSOLO**, Ancien Directeur Général de l'Agence judiciaire du Gabon, Conseiller Juridique du Ministre de l'Économie du Gabon

12h55 – 13h10 : Le regard d'un avocat praticien anglophone sur le système d'exécution des sentences OHADA, par Barrister **Ojo BAYO**, Ancien Garde des Sceaux du Nigéria, Président de l'ICAMA, Abuja, Nigéria

13h10-13h30 : Débats

13h30-15h-00 : Déjeuner libre

Troisième séquence : La CPA, le CRCICA et l'Afrique

Sous la présidence du Pr **Stéphane NGWANZA**, Directeur des Études à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC)

15h00 -15h20: L'arbitrage CPA et l'Afrique, par M. **Hugo Hans SIBLESZ**, Secrétaire Général de la CPA

15h20-15h40: Débats

15h40-16h00 : L'arbitrage CRCICA et l'Afrique, par Dr **Ismail SELIM**, Directeur du CRCICA

16h00 – 16h20 : Débats

16h20 – 16h35 : L'état de la préparation de la réforme du mécanisme de règlement des différends Investisseurs – États, par **Jean-Baptiste HARELIMANA**, Avocat au Barreau des Hauts de seine, Président du Conseil d'Orientation de l'Institut Afrique Monde

Quatrième séquence : Convergences ou divergences de certaines questions en droit de l'arbitrage OHADA avec l'arbitrage international

Sous la présidence de **Gaston KENFACK DOUAJNI** (HDR), Président de l'APAA, Président de la 49^{ème} session de la CNUDCI

16h35 – 16h55 : L'articulation entre l'Acte uniforme relatif à l'arbitrage et les législations nationales sur l'intervention du juge étatique dans l'arbitrage, par Me **Claude MENTENON**, Ancien Bâtonnier du Barreau de Côte d'Ivoire, Associé fondateur du cabinet Mentenon

16h55 -17h10 : L'intervention des tiers dans l'arbitrage CCJA, par Me **Sylvain SOUOP**, Avocat au Barreau du Cameroun

17h10 - 17h25 : Le tiers dans l'arbitrage CCI, par Me **Andrea CARLEVARIS**, Avocat au Barreau de Paris, ancien Secrétaire Général de la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI

17h25 – 17h40 : La protection de la partie faible dans l'arbitrage OHADA, par Dr **Martial AKAKPO**, Avocat au Barreau du Togo, Associé – gérant du Cabinet Martial AKAKPO & Associés, Membre de la Cour Internationale d'arbitrage de la CCI

17h40 – 17H55 : L'état du droit français sur l'arbitralibité des litiges en droit du travail, par Pr **Hugues KENFACK**, Professeur, Doyen Honoraire Faculté de droit Université Toulouse 1 Capitole

17h55 – 18h20 : Débats et fin de la première journée

24 mai 2018

Cinquième séquence : La pratique de la médiation dans l'espace OHADA

Sous la présidence de Dr **DIARRAH Boubacar**, Magistrat hors hiérarchie, Directeur des Affaires Juridiques et de la Communication, Secrétariat Permanent de l'OHADA

9h30-9h45 : Présentation de l'Acte Uniforme sur la médiation, par Pr **Boniface BANAMBA**, Maître de Conférences à l'Université de Yaoundé II, Ancien Directeur des Affaires Juridiques à la Caisse Autonome d'Amortissement du Cameroun

9h45-10h : Le Notaire et la Médiation par Me **Régine DOOH COLLINS**, Notaire, Douala, Cameroun

10h -10h 15 : L'Avocat et la médiation par Me **Marie Andrée NGWE**, Avocat au Barreau du Cameroun, Présidente du Comité Permanent d'Arbitrage du GICAM, Médiatrice certifiée

10h15-10h30 : La médiation institutionnelle, par Mme **Boli DJIBO BINTOU**, Secrétaire Général du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAMC-O)

10h30-10h 45 : L'exécution des procès- verbaux de médiation et de conciliation, par M. **Alexis NDZUENKEU**, Magistrat, Chef du service des affaires juridiques et de la communication, Secrétariat Permanent de l'OHADA

10h45 – 11h : La perception des Modes Alternatifs de Règlement des Différends par l'avocat pratiquant dans l'espace OHADA, par Me **Jackson NGNIE KAMGA**, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Cameroun, Vice-Président du Barreau OHADA

11h-11h15 : Le regard d'un praticien africain sur le cadre juridique des Modes Alternatifs de Règlement des Différends dans l'espace OHADA, par Barrister **Julius NKAFU**, Great James Street Chambers Londres

11h15-11h30 : La perception des Modes Alternatifs de Règlement des Différends par l'avocat étranger à l'espace OHADA, par Me **Olivier CUPERLIER**, Avocat au Barreau de Paris, Arbitre agréé auprès du CMAP

11h30 – 11h45 : L'appropriation des Modes Alternatifs de Règlement des Différends dans l'espace OHADA, par Pr **Henri Désiré MODI KOKO BEBEY**, Doyen de la Faculté des Sciences juridiques et politiques de l'Université de Dschang

11h45 – 12h00 : Débats

12h – 12h30 : Propos conclusifs, par Pr **Hugues KENFACK**, Professeur, Doyen Honoraire Faculté de droit de l'Université Toulouse 1 Capitole

FIN DU COLLOQUE